

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'examen au cas par cas pour un forage d'approvisionnement en eau, d'une profondeur supérieure à 50 m, sur une carrière, située sur la commune de Rouvroy-sur-Marne (52).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société des Carrières de Haute Marne (SOCAHM)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Gilbert Gaudin, Directeur général

RCS / SIRET

4 9 4 3 5 7 3 2 0 0 0 0 2 2

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	- Rubrique 1.1.1.0 (déclaration) : création d'un ouvrage souterrain non destiné à un usage domestique, exécuté en vue d'effectuer un prélèvement permanent dans les eaux souterraines. - Rubrique 1.1.2.0-2 (déclaration) : création d'un forage une nappe souterraine en vue d'une alimentation des sanitaires et du dispositif d'abattage des poussières de l'ordre de 30 000 m ³ /an.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitation de la carrière du Bois du Haut de Bault est autorisée par l'arrêté préfectoral (AP) n°2304 du 14 août 2008 jusqu'au 14 août 2038.

En novembre 2017, la société SOCAHM a mandaté Laboratoire CBTP pour la réalisation d'un dossier de porter à connaissance pour une demande de modification des conditions d'exploiter une carrière. Cette modification a porté sur la mise en place d'un forage souterrain d'une profondeur supérieure à 50 m, dans la nappe FRHG306 (calcaires Kimméridgien-Oxfordien karstique entre Seine et Ornaïn) en vue de l'alimentation des sanitaires et du dispositif d'abattage des poussières de la carrière. Le dossier a été transmis à la Préfecture de Haute Marne en novembre 2017.

Le forage relevant de la rubrique 27.a) du tableau annexé au R.122-2 du Code de l'Environnement, une demande d'examen au cas par cas doit être réalisé.

Aucuns travaux de démolition n'ont été nécessaires dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Pour rappel, l'exploitation de la carrière du Bois du Haut de Bault est autorisée par l'arrêté préfectoral (AP) n°2304 du 14 août 2008 jusqu'au 14 août 2038. Selon cet arrêté préfectoral, l'alimentation en eau du site est prévue à partir du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) de Rouvroy-sur-Marne. Cependant, ce réseau AEP est situé à 2 km à l'Est des installations annexes de la carrière. L'investissement de raccordement à ce réseau n'est donc pas négligeable.

Suite à l'étude effectuée en novembre 2017, l'exploitant a réalisé un captage afin d'alimenter les sanitaires et de constituer un appoint de ses dispositifs d'abattage de poussières. La localisation du forage sur la carrière est indiquée dans les plans annexés à cette présente demande au cas par cas.

Le prélèvement est estimé à :

- 20 m³ / heure,
- 150 m³ / jour,
- 3 000 m³ / mois,
- 30 000 m³ / an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage a été réalisé à l'aide d'une foreuse rotary refroidie et lubrifiée par des boues de forage. Un tubage et une cimentation a été réalisé à l'avancement.

Étant donné que le forage a été réalisé sur une surface déjà décapée, aucune détérioration supplémentaire du sol n'a été prévue par rapport à l'état existant.

L'ensemble des boues de forage a été recyclé par l'intermédiaire d'un bassin de décantation déjà présent sur le site. Ainsi, aucune boue n'a été rejetée vers le milieu extérieur. En fin de forage, le reste de boues a été infiltré progressivement dans le sous-sol.

Les boues de forage utilisées sont biodégradables de manière à ne pas polluer les couches superficielles du sous-sol lors de l'infiltration de cette eau.

Le pompage des boues est assuré par un groupe électrogène avec un réservoir cartérisé, sans nécessité de remplissage régulier. Aucun stockage d'hydrocarbures indépendant des machines n'a eu lieu pendant la réalisation de l'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage capte la masse d'eau souterraine "calcaires Kimméridgien-Oxfordien karstique entre Seine et Ornain" (FRHG306). La profondeur du forage est de l'ordre de 190 m.

L'ouvrage est soumis à la déclaration au titre de l'article L. 214-1 du code de l'Environnement (rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature IOTA). La déclaration de l'ouvrage est jointe dans le dossier de porter à connaissance annexé à la présente demande (annexe 7, p. 10).

Le prélèvement est effectué à partir d'une pompe électrique à débit constant de 20 m³/h immergée en fond de forage. Cette pompe est alimentée électriquement par l'intermédiaire du local groupe électrogène. Les organes de raccordement et de coupure du circuit de puissance et de commande sont localisés dans ce local.

Les volumes prélevés sont et seront comptabilisés à l'aide d'un compteur volumétrique.

L'ensemble des éléments relatifs au fonctionnement de l'ouvrage sera conservé dans les locaux de la carrière et sera mis à la disposition de l'inspection des Installations Classées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de porter à connaissance pour une demande de modification des conditions d'exploiter une carrière a été réalisé en novembre 2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur de l'ouvrage	190 m
Capacité de prélèvement de l'ouvrage	20 m ³ / h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Bois du Haut de Bault"
Comune de Rouvroy-sur-Marne
(52300)

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 11' 10" E Lat. 48° 36' 33" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

L'exploitation de la carrière du Bois du Haut de Bault est autorisée par l'arrêté préfectoral (AP) n°2304 du 14 août 2008.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche du forage est la ZNIEFF de type I n°210020149 "ruisseau de Vrival et ses annexes à Mussey-sur-Marne et Rouvroy-sur-Marne". Elle est située à 45 m au Sud de l'ouvrage.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de pollution potentielles industrielles les plus proches se trouvent dans le bourg de Rouvroy-sur-Marne, sur une ancienne fonderie, à 2,8 km à l'Est de l'ouvrage souterrain.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine "calcaires Kimméridgien-Oxfordien karstique entre Seine et Ornain" (FRHG306) ne fait pas partie d'une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP dit "forage 1996", situé sur la commune de Gudmont-Villiers, capte le même aquifère que celui du forage situé sur la carrière de la SOCAHM. Ce dernier est éloigné de 2 km du périmètre de protection éloignée du captage AEP "forage 1996".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1,1 km à l'Est du forage. Il de la zone de conservation spéciale FR21000247 "pelouses et fruticées de la région de Joinville".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place du forage souterrain dans la nappe FRHG306 prévoit un prélèvement de l'ordre de 30 000 m ³ / an, en vue de l'alimentation des sanitaires et du dispositif d'abattage des poussières sur la carrière. Rappelons que la limite de déclaration loi sur l'eau est de 10 000 m ³ / an. Le prélèvement prévu est donc relativement faible. -> Le forage a un impact négligeable sur les prélèvements d'eau. L'aquifère est de type karstique : les charges et décharges par rapport aux précipitations sont donc très rapides.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement prévu est de l'ordre de 30 000 m ³ / an, alors que le bassin versant d'alimentation de l'aquifère est vaste. De plus, aucun captage effectif de l'aquifère FRHG306 n'est présent à moins de 3,5 km (forage 1996 sur la commune de Gudmont-Villiers). -> Le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Soulignons que le forage est située dans une carrière soumise à la réglementation des ICPE. Les travaux de réalisation de l'ouvrage ont été effectués dans une zone complètement décapée. Le seul impact potentiel sur le milieu naturel concerne potentiellement les milieux aquatiques et l'alimentation en eau de la végétation. -> Le captage se faisant en profondeur, il n'affecte pas la réserve utile en eau pour les végétaux. Aucune incidence n'est attendue sur la biodiversité, les habitats ou les continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour rappel, le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC FR2100274, située à 1,1 km à l'Est du forage. Sa richesse provient de ses pelouses mésophiles à xérophiles (pelouses sèches). la ressource en eaux souterraines ou superficielles ne sont pas des éléments sur lesquels s'appuie la richesse de la ZSC. -> L'utilisation d'un captage en eau profonde ne peut avoir aucun impact sur ces pelouses car cela ne changera pas les conditions abiotiques existant dans ce milieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage est situé dans l'emprise d'une carrière déjà autorisée. -> Aucun effet supplémentaire n'est attendu sur la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention de risques technologiques n'est recensé sur la commune de Rouvroy-sur-Marne.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention de risques naturels n'est recensé sur la commune de Rouvroy-sur-Marne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires de l'ouvrage sont liés à une pollution de la nappe souterraine. L'emplacement du forage a été choisi de manière à rester à 35 m des installations annexes présentes sur le site et d'être éloigné de tout stockage de produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines (produits chimiques, hydrocarbures...). -> Aucun effet supplémentaire par rapport à la situation existante n'est attendu. De plus, la tête du forage a été cimentée, ce qui empêche l'infiltration des eaux superficielles au droit de l'ouvrage.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des déchets produits par les travaux de l'ouvrage ont été évacués (boues de forage, débris de minéraux).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures d'évitement et de réduction par rapport à l'implantation du forage sont énoncées au chapitre 5.1 du dossier de porter à connaissance, joint en annexe 7.

Dans un rayon de 35 m autour de l'ouvrage n'est répertorié :

- Aucun bâtiment d'élevage, aucune installation de stockage ou de traitement des effluents ;
- Aucun ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif ;
- Aucune canalisation d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ;
- Aucun stockage d'hydrocarbures ;
- Aucun stockage de produits chimiques.

En outre, le terrain du site choisi ne présente aucune dépression dans un périmètre de 35 mètres autour de la tête du forage pouvant occasionner une accumulation des eaux de ruissellement à proximité du captage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage a un impact négligeable sur les prélèvements d'eau. L'aquifère au droit du projet est de type karstique : les charges et décharges par rapport aux précipitations sont rapides. Rappelons que le prélèvement prévu est de l'ordre de 30 000 m³ / an, alors que le bassin versant d'alimentation de l'aquifère est vaste. Le positionnement du forage n'entraîne aucun risque sanitaire ; il est éloigné de tout stockage de produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines (produits chimiques, hydrocarbures...).

Aucun effet supplémentaire n'est attendu sur la carrière en termes de pollution, de qualité des eaux souterraines ou superficielles. En conséquence, une évaluation environnement ne nous apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le dossier de demande de modification des conditions d'exploiter réalisé en novembre 2017 est joint à la présente demande de cas par cas. Il est présente en annexe 7.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ROUVROY sur Marne

le,

14/04/2020

Signature

SOCAHM
SAS au Capital de 60 000 Euros
Carrière du Bois du Haut de Bault
52300 ROUVROY sur MARNE
Tél. carrière : 06 22 30 37 91
Tél. siège : 02 43 06 70 00
SIRET 494 357 320 00014